

## Délibération 2026/27

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2026

Membres :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15       |
| - Présents : 14    | Contre : 0      |
| - Votants : 15     | Abstentions : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Valérie PERRON, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoir : Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Geneviève NOBLET

***Objet : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal et l'article L.313-1 relatif à la détermination des effectifs,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.313-1 relatif aux emplois des collectivités territoriales, l'article L.332-8 relatif au recrutement des agents contractuels,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 mai 2026,

**Considérant** :

- la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour répondre aux besoins du service,
- l'absence d'occupation du poste d'Adjoint Technique depuis 3 ans, justifiant sa suppression,

**Considérant** que ces modifications nécessitent une mise à jour du tableau des effectifs,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- 1 - de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet,
- 2 - de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial inoccupé (la prestation 'ménage' ayant été externalisée),
- 3 - de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- 4 - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la signature des actes de recrutement et la mise à jour des documents administratifs,
- 5 - d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Maire,  
Régis BOUISSON



Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le  
Le Maire,

# COMMUNE DE CAMOËL

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### DU PERSONNEL COMMUNAL

Au 1<sup>er</sup> juin 2026

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	D.H.S.
<b><u>Secteur Administratif</u></b>				
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	35H00
Adjoint Administratif Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35H00
Adjoint administratif	C	1	1	35H00
<b><u>Secteur Technique</u></b>				
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	35H00
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35H00
Adjoint technique	C	2	2	35H00
<b><u>Secteur Patrimoine-Culture</u></b>				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	20H00
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	

Annexé à la Délibération n°2026.27  
Du 18 mai 2026

**Le Maire,**  
**Régis BOUISSON**

